

Département de l'Indre

Communiqué de presse

Les dernières décisions du Département de l'Indre

Au cours de la Commission permanente du jeudi 22 février 2024, présidée par Marc Fleuret, Président du Département, 39 dossiers ont été examinés. Parmi les décisions prises, à noter les principales suivantes :

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- Octroi de trois subventions dans le cadre de l'Aide au maintien des Activités Commerciales et Zéro Rural :
 - 80 000 € alloués à la Commune de Saint-Ayé pour la création d'une boutique-restaurent,
 - 2 372 € alloués à la Commune d'Évaissay pour six travaux complémentaires, à la boutique,
 - 24 388 € accordés à la Commune de Moray pour l'acquisition et la mise aux normes du bar-restaurent-multifonction.
- Dans le cadre du Fonds départemental d'Aménagement Urbain (FUAZ), la Commission permanente a décidé d'attribuer une subvention de 40 800 € à la Ville de Châteauneuf pour les travaux de réhabilitation de l'office de restauration du groupe scolaire Jean Perrin.
- Dans le cadre du Fonds départemental « une Commune » sur Logement », le Conseil départemental subventionne l'aménagement urbain (aménagement de voirie et les travaux de réhabilitation) de logements sociaux. Des subventions sont accordées aux 2 communes suivantes :
 - Saint-Martin-sur-Becasse reçoit 2 subventions pour deux logements sociaux dans l'ancien lycée pour un montant total de 25 701 €,
 - 27 286 € attribués à la Commune de Neuve-Bois pour la réhabilitation de 2 logements sociaux dans le centre-ville.
- Lutte contre l'insécurité routière : le Département approuve un soutien financier de 17 500 € à la Préfecture indienne pour ses actions de sensibilisation.

SOLIDARITÉ

- Développer l'offre médicale sur l'ensemble du territoire : deux missions médicales (ophtalmologie, néphrologie) à Villiers-sur-Indre et à Pithouville, infirmerie de nuit à l'hôpital de 3 000 € avec une aide sociale de 10 000 € pour les visites à domicile.
- Accompagner les personnes en perte d'autonomie :
 - contribution des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Indre : 10 713 € attribués pour 7 actions collectives (aide à la situation et suivi, permis sans et alimentation...), et 3 810 € pour 8 aides individuelles (équipement optique, besoins électriciens, appareils auditifs, aide de la toilette au lit...)
 - 32 dossiers pour lesquels le Département assure une subvention totale de 32 278 € dans le cadre du Fonds d'aide au soutien de la vie à domicile et à la prévention de la perte d'autonomie pour les opérations d'adaptations de logements dans le cadre du Programme d'Intégration Générale, dont 27 dossiers en adaptation et 5 dossiers en accessibilité.

ATTRACTIVITÉ, TOURISME ET CULTURE

- Soutien aux manifestations culturelles de Châteauneuf, Dâlé et Issoudun pour un montant de 48 885 € dont 18 200 € attribués à l'association "L'Artisanerie de Châteauneuf" pour l'édition 2024 du festival, 6 285 € à la Ville de Châteauneuf pour sa programmation, l'association des musées et 2 200 € à l'Établissement Public de Coopération Culturelle et Issoudun pour l'organisation de son salon à l'ère.

ÉDUCATION

- Le Département favorise la pratique du sport au collège et participe au financement des sections sportives : une aide de 11 520 € est répartie sur 12 collèges et concerne une dizaine d'activités sportives parmi lesquelles le basket-ball, l'aquathlon, le football ou encore le judo et le tennis.
- Soutien à l'enseignement supérieur : 30 bourses départementales d'enseignement supérieur accordées pour un montant global de 25 200 €. Le montant de l'aide est de 200 € pour l'étudiant titulaire d'une bourse nationale.

JUVENESSE ET SPORT

- Soutien aux communes au titre du Fonds départemental des Centres d'Équipement Sportifs :
 - 134 877 € accordés à la Commune de Lucy-le-Frèbre pour la rénovation du gymnase,
 - 23 547 € attribués à la Commune de Lervoy pour la rénovation de la piscine.
- Soutien aux projets éducatifs au titre du Fonds d'Équipement Sportif :
 - 3 000 € pour 2 projets sur le centre d'Évaissay,
 - 11 000 € pour une aide de projet sur le centre de l'Indre.
- Soutien à l'école locale : répartition des subventions envers les associations locales sportives, de jeunesse et d'éducation populaire pour un montant global de 952 285 € :
 - 67 562 € pour 58 associations sportives de Châteauneuf et Dâlé,
 - 1 200 € pour 5 associations de jeunesse et éducation populaire de Châteauneuf et Dâlé,
 - 76 725 € pour 18 associations sportives d'Issoudun,
 - 1 300 € pour 4 associations de jeunesse et éducation populaire d'Issoudun,
 - 105 894 € pour le fonctionnement des comités, organismes départementaux et projets structurants.
- Soutien aux manifestations sportives : 36 225 € pour 63 événements sportifs organisés sur le territoire dont 5 800 € attribués au Comité départemental de Football pour l'organisation du 2nd Meeting à Bataillon et 5 200 € pour le Rallycross sur le circuit des Tourneils au plan local.

PRESSE

Communiqué de presse du 22 février 2024

1 DOCUMENT Publié le 23 février 2024



Communiqué de presse du 22 février 2024

PDF - 95.31 Ko

Au cours de la Commission permanente du jeudi 22 février 2024, présidée par Marc Fleuret, Président du Département, 39 dossiers ont été examinés.



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36